

PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nom : PARC NATIONAL DU LAC MALAWI

N° d'ordre : 289

Date de réception par le Secrétariat : 12.10.8

Etat partie ayant présenté la proposition d'inscription du bien conformément à la Convention : MALAWI

Résumé établi par l'UICN (mars 1984) à partir de la proposition d'inscription présentée par le Malawi. Le document original et toutes les informations communiquées à l'appui de cette proposition d'inscription pourront être consultés aux réunions du Bureau et du Comité.

1. LOCALISATION : La péninsule du cap Maclear et ses alentours à l'extrémité sud du lac Malawi.

2. DONNEES JURIDIQUES :

Propriété du Gouvernement du Malawi, ce bien est administré par le Département des parcs nationaux et de la faune et de la flore sauvages. Le parc est devenu officiellement parc national en 1980 en vertu de la loi sur les parcs nationaux ; une grande partie de la région jouit du statut de refuge d'oiseaux et de réserve forestière depuis 1934.

3. IDENTIFICATION :

Le parc, qui couvre environ 94 km², comprend la péninsule du cap Maclear, trois autres zones terrestres séparées, douze îles et les eaux du lac situées à moins de 100 m des parties terrestres du parc. La surface aquatique totale est estimée à 7 km². Les types d'habitats sont variés : côtes rocheuses, plages sablonneuses, collines boisées, marais et lagunes. Des collines granitiques élèvent leurs pentes abruptes sur les bords du lac qui présente également des baies sablonneuses et notamment une belle plage dans la zone du Chembe-Otter Point. L'altitude de la surface du lac avoisine 475 m alors que le point le plus élevé de la péninsule est à 1.140 m.

Le climat est subtropical avec une saison sèche de 7 à 8 mois et une saison des pluies de 4 à 5 mois. La pluviosité annuelle moyenne dans le parc est de 766 mm et la température moyenne de 22,7°C.

L'eau du lac est remarquablement claire. Son niveau varie selon la saison et possède un cycle de fluctuation long. On a observé au cours de ces dernières années les plus hauts niveaux jamais atteints depuis le début des relevés (probablement dus à des précipitations accrues et au déboisement sur le haut plateau). Le lac Malawi lui-même est le troisième du monde pour la profondeur et il occupe une crevasse allongée de la vallée du Rift.

Les zones terrestres, à l'exclusion des très petites îles, sont (ou étaient autrefois) très boisées. Il s'agissait à l'origine d'une communauté caractéristique contenant des baobabs et plusieurs espèces de Ficus, Sterculia, Khaya et Albizia avec une couverture vivante de plantes herbacées et de fleurs sauvages. A la suite du déboisement, des zones autrefois boisées sont désormais couvertes de Brachystegia et de brousse. Les sols sont rocailleux et pauvres en substances nutritives.

Le lac Malawi est de tous les lacs du monde le plus riche en espèces de poissons. Il en contient 500 à 1000 dont environ la moitié dans la zone du parc. L'endémisme est élevé (il dépasserait 90 %) ; les cichlidés sont particulièrement remarquables, en effet, les 350 espèces recensées sauf 5 sont endémiques au lac. La flore du lac n'a pas été étudiée en détail.

Le parc abrite des mammifères tels que l'hippopotame (en particulier dans la région de Monkey Bay), le céphalophe, le babouin, le vervet, le potamochère, le phacochère et quelques éléphants (dont on dit qu'ils descendent jusqu'au lac entre les collines de Mwenya et de Nkhudzi). Le léopard, le koudou, le guib et l'impala ont été décimés ou exterminés dans la région. Le parc abrite de nombreux oiseaux, notamment le pygargue vocifère sur les bords du lac. Les îles, surtout Mumbo et Boadzulu, sont d'importantes aires de nidification pour les cormorans à gorge blanche qui sont plusieurs milliers. Les reptiles représentés sont les crocodiles et d'abondants varans sur l'île Boadzulu.

Des vestiges archéologiques témoignent d'une longue période d'occupation humaine avec des sites remontant à l'âge de fer au 4^e siècle. La région du cap Maclear a été l'un des centres du commerce de l'ivoire et des esclaves. Plus récemment, une mission Livingstone y a été créée et la région était une escale sur la ligne d'hydravions reliant le Cap à Londres.

4. ETAT DE PRESERVATION OU DE CONSERVATION :

Le plan de gestion distingue quatre zones dans le parc : une zone spéciale, une zone de nature protégée ("wilderness"), une zone naturelle et une zone générale. La plus grande partie des éléments terrestres du parc sont situés dans la zone naturelle ou dans la zone de nature protégée. Les îles et la zone lacustre sont qualifiées de zones de nature protégée lorsque la pêche y est interdite. Une zone de pêche réglementée va être créée sur 2 km au large de la partie terrestre du parc et de quelques îles mais le chalutage sera interdit. Un précédent projet de plan directeur a également proposé une série de zones de conservation autour du parc.

Les effets éventuels des espèces de poissons introduites sur le déplacement des espèces endémiques à proximité de l'île Thumbi West sont particulièrement préoccupants.

Il est prévu de reboiser 1.200 ha dans le sud de la péninsule (en dehors du parc) pour fournir du bois de chauffage et des poteaux aux populations locales.

Quoiqu'il n'y ait pas d'établissements humains à l'intérieur du parc, les bords du lac sont dans l'ensemble très peuplés. Les villages de la péninsule (qui comptaient environ 7.000 habitants en 1977) sont isolés entre le parc et le lac et la population locale vit de la pêche car le sol est pauvre et la fréquence des mauvaises récoltes est d'environ 50 %. Le commerce du "Mbuna" aux vives couleurs constitue une source de revenu appréciable pour les pêcheurs. Le déboisement pour la construction, le bois de chauffage et les cultures a augmenté dans la péninsule et dans les îles. On rapporte en outre que les villageois dénichent les petits cormorans. Le lac souffre de la pollution produite par les bateaux et de l'envasement dû au limon provenant des collines dénudées.

Le centre de loisirs du cap Maclear est très utilisé et comprend une maison d'accueil, un bar, un terrain de camping et de caravaning, et des bateaux à moteur. Un certain nombre de petits hôtels sont prévus qui seront conçus pour s'intégrer dans le paysage.

5. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL :

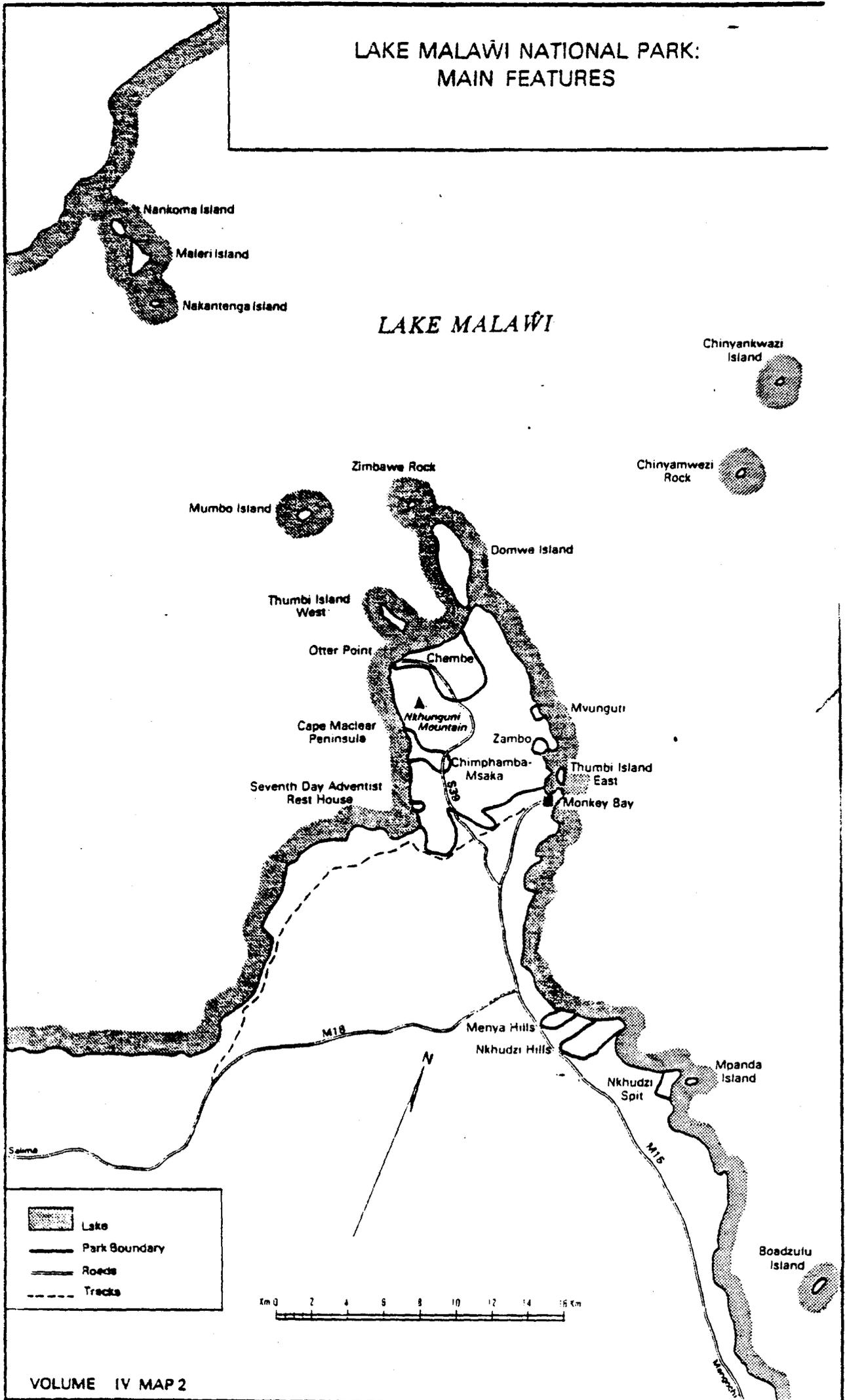
La proposition présentée par le Gouvernement du Malawi, visant à l'inscription du Parc national du lac Malawi sur la Liste du Patrimoine mondial, invoque les critères suivants :

Bien naturel

- (iii) beauté naturelle exceptionnelle. Le lac Malawi a, en tant que lac de la vallée du rift, un arrière-plan de montagnes qui tombent directement dans les eaux claires et profondes du lac.

- (iv) habitats d'espèces rares ou menacées. La grande diversité des poissons et l'endémisme élevé sont incomparables. Le lac Malawi abrite plus de 500 espèces de poissons et l'endémisme dépasserait 90 % et pourrait même atteindre 98 %. On a recensé 350 espèces de cichlidés dans le lac (environ 30 % de toutes les espèces connues) dont toutes sauf 5 sont endémiques. On aurait observé environ la moitié de toutes ces espèces de poissons à l'intérieur du parc.

LAKE MALAWI NATIONAL PARK: MAIN FEATURES



VOLUME IV MAP 2

EVALUATION TECHNIQUE PAR L'IUCN289 PARC NATIONAL DU LAC MALAWI (MALAWI)1. DOCUMENTATION

- i) Formulaire de proposition d'inscription et carte
- ii) Fiches signalétiques et dossiers de projets de l'IUCN
- iii) Consultants : D. Anstey, H. Lamprey, J. Sayer
- iv) Documents consultés : références indiquées dans les fiches signalétiques et Ribbink, A.J. et autres auteurs, 1983. A Preliminary Survey of Chichlid Fishes of Rocky Habitats of Lake Malawi. S. African J. of Zoology 18(3) Août p. 149-310

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES REGIONS

Par son grand volume d'eau et sa profondeur, le lac Malawi ressemble au lac Tanganyika, un autre lac de la vallée du Rift. En revanche, le premier présente une plus grande variété d'espèces de poissons et des rivages de nature différente. Il n'y a pas de zone protégée analogue dans les deux autres grands lacs d'eau douce d'Afrique, encore qu'il soit proposé d'en créer une très importante pour la zone de Mahale du lac Tanganyika. L'extrémité sud du lac où se trouve le parc est la partie du lac la plus variée et la plus productive du point de vue écologique. Le parc lui-même abrite environ la moitié des quelque 500 espèces de poissons qui vivent dans le lac. Celui-ci a sans aucun doute un caractère unique. C'est une province biogéographique distincte - le lac Malawi - et on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde une aussi grande variété d'espèces de poissons.

3. INTEGRITE

De création récente (1980), le parc bénéficie de fonds et d'un personnel depuis 1982. Il y a lieu d'espérer que la diminution des peuplements de poissons, la coupe des arbres et le braconnage dont souffrait la zone avant la création du parc seront désormais limités. Il est toutefois trop tôt pour évaluer les résultats des mesures de protection et des travaux de recherche sont indispensables pour surveiller les processus de reconstitution de ces ressources. Il existe un plan de gestion proposant un grand nombre de stratégies nécessaires.

Le parc subit les conséquences des activités de la population locale sur ses bordures. L'exploitation intensive des forêts claires et la pêche dans le parc commencent à être en partie contrôlées. Le prélèvement des poissons d'aquarium est très développé, mais ses incidences sur le parc seront désormais réduites. La zone aquatique du parc n'a que 7 km² et elle est difficile à délimiter. Le lac Malawi lui-même est très exposé à la pollution et, en raison de ses caractéristiques limnologiques, s'il était contaminé, sa régénérescence prendrait quelque 1700 ans.

Le parc dans son ensemble ne possède pas de frontière naturelle car il ne constitue qu'une partie d'un système beaucoup plus grand. Cependant, le comportement sédentaire de la plupart des poissons, notamment le Mbuna, limite leur présence à des îles et des parties côtières spécifiques. Ainsi, les limites de l'habitat de ces poissons sont bien définies écologiquement.

Bien que la mise en réserve comme parc national d'une partie relativement restreinte (0,04 %) de la superficie du lac constitue une mesure de conservation importante, il est reconnu que l'intégrité du parc ne peut être assurée que par une gestion satisfaisante de l'ensemble du lac. L'établissement du Parc national du lac Malawi a permis de stimuler l'intérêt du public dans la gestion de l'ensemble des ressources aquatiques du lac.

En raison de la superficie limitée du parc, de nombreuses autres espèces de poissons du lac Malawi ne sont pas protégées. Il est envisagé d'agrandir le parc pour assurer une représentation encore plus large des espèces, dans le cadre d'un futur projet de planification.

4. OBSERVATIONS SUPPLEMENTAIRES

Comme plusieurs des experts consultés l'ont constaté, la proposition d'inscription du lac Malawi comportait une documentation insuffisante sur l'intérêt de la zone. L'UICN a essayé de la compléter pour appuyer la candidature et, des recherches supplémentaires étant en cours, on peut espérer qu'elles fourniront de nouveaux éléments susceptibles de justifier l'inscription.

5. EVALUATION

Le Parc national du lac Malawi mérite à plusieurs titres d'être désigné comme site du Patrimoine mondial. Avec plus de 500 espèces de poissons et un endémisme élevé dépassant 90 %, la faune du lac Malawi est inégalée dans le monde (critère iv). Le site satisfait aussi au critère (ii) en tant qu'exemple significatif de l'évolution biologique. La radiation et la spéciation adaptatives dans le lac sont si spectaculaires que, du point de vue de l'évolution, les poissons du lac Malawi présentent pour la science un intérêt équivalent ou supérieur au pinson de Darwin des îles Galapagos ou au sucrier d'Hawaï. En outre, le parc est une zone d'une beauté naturelle exceptionnelle qui s'inscrit à l'arrière-plan de l'escarpement de la vallée du Rift, avec ses îles et ses eaux claires et profondes (critère iii).

Il y a lieu de s'inquiéter de l'intégrité à long terme de la zone, car celle-ci est très petite et se trouve entièrement tributaire de la politique générale de conservation du lac Malawi. L'inscription du Parc national du lac Malawi sur la Liste du Patrimoine mondial aidera à faire valoir la nécessité de mesures permettant de résoudre l'ensemble du problème.

6. RÉCOMMANDATIONS

Le Parc national du lac Malawi satisfait aux critères (ii), (iii) et (iv) et doit être ajouté à la Liste du Patrimoine mondial. Le Comité souhaitera peut-être recommander l'adoption des mesures suivantes pour inciter à améliorer l'intégrité du site :

(1) adopter officiellement le plan de gestion ; (2) encourager une recherche permanente sur les ressources du parc et (3) envisager d'étendre les zones protégées dans le lac

